

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 avril 2023
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année**

Lettres identiques datées du 7 avril 2023, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Alors que le Conseil de sécurité conserve le mutisme et sous le regard du monde entier, Israël, loin de se laisser démonter, poursuit au quotidien ses crimes barbares contre le peuple palestinien : il redouble de violence et multiple les punitions et les menaces, invoquant des prétextes illégaux, teintés de racisme.

Depuis ma dernière lettre, le 5 avril, les forces d'occupation israéliennes ont mené bon nombre de raids sur la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, des agressions contre des fidèles palestiniens et une série de frappes aériennes militaires sur la bande de Gaza, terrorisant le peuple palestinien et menaçant de susciter encore plus de pertes humaines et de destructions. Une fois de plus, le mois sacré de ramadan et les célébrations de Pâques sont assombries pour les Palestiniens et les fidèles musulmans et chrétiens du monde entier par les décisions prises délibérément par Israël, Puissance occupante, de profaner les lieux saints et de recourir à la force contre des civils qui ne font qu'exercer leur liberté de religion et leur droit de culte.

Israël, Puissance occupante, fait la sourde oreille aux avertissements et aux appels à la désescalade et au calme, lancés par la communauté internationale. Une désescalade ne l'intéresse aucunement et il n'a aucune estime pour la communauté internationale et encore moins pour le droit international et les droits du peuple palestinien. Il ne cherche qu'à saisir toute occasion d'exercer sa domination sur le peuple et son contrôle sur la terre et les lieux saints palestiniens par des démonstrations de force de plus en plus violentes et malavisées et par le renforcement des restrictions arbitraires et illégales de l'accès des Palestiniens à Jérusalem, à la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif et aux églises de la ville, ainsi que par la fermeture d'autres villes et zones palestiniennes, dont Naplouse, Jéricho et la vallée du Jourdain.

Au lieu de célébrations pacifiques en cette année où le ramadan, Pâques et la Pâque juive tombent en même temps, des hommes, des femmes et des enfants palestiniens sont battus, pourchassés, humiliés et violemment attaqués sous nos yeux.



Les pilonnages terroristes de Gaza sèment la peur et la panique et la présence même du peuple palestinien dans sa patrie fait l'objet d'une violente agression.

Pour l'heure, les dirigeants politiques et les commandants militaires israéliens bellicistes ne cherchent pas à désamorcer la situation. Au contraire, ils brandissent la menace d'une multiplication des violences et des punitions, mobilisent les forces armées et encouragent les milices de colons, se préparant à de nouvelles agressions contre un peuple sans défense. Les propos hostiles à l'égard des Palestiniens tenus par les responsables israéliens et notamment les extrémistes au sein du Gouvernement ne laissent planer aucun doute sur le choix prédominant d'Israël : jamais la paix, toujours la guerre, foulant aux pieds le droit international et les droits humains dans la quête d'une solution militaire qui ne vise rien de moins que la soumission et la reddition du peuple palestinien à l'occupation coloniale illégale et au régime d'apartheid.

Cette situation dangereuse qui menace la vie du peuple palestinien ainsi que la paix et la stabilité régionales et internationales nous contraint à lancer un nouvel appel à la communauté internationale. Nous demandons au Conseil de sécurité et à tous les États d'agir de toute urgence, de manière responsable, pour protéger le peuple palestinien, face à cette agression, et de faire respecter le droit international, seule voie vers la justice et la paix.

Il apparaît plus clairement que jamais qu'Israël ne mettra jamais fin à ses crimes de son propre chef ; il faut l'amener à y mettre un terme, et cela comporte avant tout une obligation de rendre des comptes. Tant qu'Israël n'aura pas à répondre de ses actes, il continuera, comme il l'a prouvé maintes fois, d'enfreindre gratuitement et délibérément le droit international, de coloniser et d'annexer des terres palestiniennes et de violer les droits humains du peuple palestinien au vu et au su de tous, mettant la communauté internationale au défi de réagir, tout en étant persuadé qu'il n'aura jamais à rendre de comptes. On ne saurait tolérer que tels actes ne suscitent aucune réaction. Il est temps qu'Israël, Puissance occupante, subisse les conséquences concrètes et coûteuses de ses agissements illégaux, dont beaucoup constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Nous demandons de nouveau à la communauté internationale de s'opposer fermement à l'agression israélienne en cours contre le peuple palestinien. Il faut exiger d'Israël qu'il mette fin à ses attaques contre des civils palestiniens, cesse ses raids militaires et ses frappes aériennes et respecte toutes ses obligations, sans exception, en tant que Puissance occupante dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Il faut également exiger d'Israël qu'il mette un terme à ses incitations et provocations contre les fidèles et les lieux saints, des actes irréfléchis qui menacent de déclencher une guerre de religion, aux ramifications désastreuses. Israël doit respecter, en paroles et en actes, le statu quo historique et juridique à la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, ainsi que l'autorité du Waqf islamique et la tutelle du Royaume hachémite de Jordanie sur les lieux saints de Jérusalem, sans ingérence et sans conditions préalables.

Une fois de plus, il convient de dire qu'Israël, Puissance occupante, n'a aucun droit, quel qu'il soit, de restreindre l'accès des fidèles palestiniens ou d'affirmer sa souveraineté ou son contrôle sur ce lieu saint ou d'autre, à Jérusalem-Est et dans le reste du Territoire palestinien occupé, où sa présence et celle de ses forces militaires et de ses colons sont absolument illégales.

La Charte des Nations Unies, les autres principes applicables du droit international et d'innombrables résolutions des organes de l'ONU ne comportent aucune ambiguïté quant à la nécessité d'agir face à des violations aussi flagrantes et systématiques. Nous demandons donc encore une fois au Conseil de sécurité et à

toutes les nations éprises de paix d'agir et au Secrétaire général d'user de ses bons offices afin de s'opposer à cette agression, d'exiger qu'elle cesse, d'assurer la protection du peuple palestinien et de lui garantir un horizon de justice et la réalisation des droits humains inaliénables dont il continue d'être privé par cette occupation coloniale israélienne illégale et par ce régime d'apartheid.

La présente lettre fait suite aux 784 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 5 avril 2023 (A/ES-10/932-S/2023/249), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**
